



the **IRISH TRAIL**  
adventure running

**Du 24 au 31 mai 2025**

## Article 1 – Domaine d'application

---

L'agence événementielle Exaequo Communication exploitante et éditrice du site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com), au capital social de 7050.00€ et de forme juridique SAS, a pour objet l'organisation, la promotion et la commercialisation d'événements sportifs en France et à l'Étranger. Son siège social est à Verson, 4 rue du bel air 14790 Verson. (RCS Caen – 501 038 467 00038). Son numéro de TVA intracommunautaire est le FR 18501038467. Son numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjour est le IM014180001.

Les présentes Conditions Générales de Ventes régissent sans restriction la commercialisation des inscriptions au trail The Irish Trail et sont accessibles depuis le site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com). Elles sont conclues entre la société Exaequo Communication et toute personne physique ou morale, dénommée ci-après « le Participant ».

Toute commande effectuée sur le site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com) implique obligatoirement l'acceptation sans réserve par le Participant des présentes conditions générales de ventes, ci-après nommées CGV.

Les CGV précisent les conditions d'inscriptions, de paiement, et d'annulation pour les inscriptions au trail The Irish Trail commandées par le Participant qui agit en qualité d'acheteur non professionnel sur le site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com).

**Ces CGV s'appliquent pour l'édition 2025 de The Irish Trail qui aura lieu du 24 mai au 31 mai 2025.**

Le Participant déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées en cochant la case « EN COCHANT CETTE CASE, je reconnais avoir lu et accepté le règlement et les conditions générales de vente de The Irish Trail 2025 » avant le paiement.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures.

## Article 2 – Contenus des Inscriptions

---

Un nombre maximum de participants est fixé chaque année. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 31 mars précédent l'événement dans la limite des places disponibles.

Un tarif unique est fixé à **2500 euros** par concurrent + les frais de paiement en ligne (1,5% du prix de vente) soit 37,50€.

Plus aucune inscription ne sera possible après le 31 mars 2025.

### L'inscription comprend :

- Le dossard et la participation à la course
- L'encadrement technique (staff principal de 6 personnes environ) pour l'organisation du séjour, de la course, des activités touristiques
- Le vol aller Paris CDG – Dublin et le vol retour Dublin – Paris CDG
- Les transferts en bus quotidien entre les sites de course, d'hébergement et des activités loisirs
- Les 7 nuitées en hébergement 3\* (2 lits séparés) ou double (1 lit de deux places pour les couples)
- La restauration pour tout le séjour, à l'exception de quatre repas dans le séjour à l'occasion des visites libres : déjeuner libre le 1<sup>er</sup> jour, du dîner libre à Galway et des deux déjeuners libres à Dublin
- Le ravitaillement (eau, fruits ...) après la course
- L'assistance médicale pendant la course et le séjour
- La médaille et un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement

### L'inscription ne comprend pas :

- Quatre repas dans le séjour à l'occasion des visites libres : déjeuner libre le 1<sup>er</sup> jour, du dîner libre à Galway et des deux déjeuners libres à Dublin
- Les boissons commandées lors des déjeuners organisés dans les restaurants ou les pubs à l'arrivée de certaines étapes ;
- Le droit d'entrée dans les sites touristiques ;
- Les consommations personnelles lors des activités touristiques ou les soirées libres.

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet avant le 31 mars 2025.

### Inscription en 2 deux fois par paiement en ligne sécurisé, avant le 31 mars 2025 :

- **1er virement** / acompte de 800 euros avec les frais de service (37,50€) encaissé au moment de l'inscription, avec le dossier administratif complet
- **2ème virement** / solde (1700€) à régler à la convenance du participant avant le 31 mars 2025.

### Article 3 – Moyens d'inscriptions

---

Il est possible de s'inscrire de manière individuelle au trail The Irish Trail. L'inscription à cette course sur 5 étapes se déroulant en Irlande se fait exclusivement au moyen du formulaire d'inscription officiel en ligne disponible sur Internet.

Afin que le Participant connaisse plus en détail la course et le voyage, Exaequo Communication met à sa disposition sur le site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com) les caractéristiques des inscriptions proposées à la vente.

L'inscription à The Irish Trail est placée sous la responsabilité du Participant. Les photographies et graphismes présentées sur [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com) sont uniquement dans le but d'illustrer les produits. Ils ne sont pas contractuels.

Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée pour ces courses.

L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement du premier acompte des droits d'inscription.

De son côté, le Participant qui s'inscrit doit obligatoirement effectuer les étapes suivantes :

- Remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou donner son identification Participant s'il s'est préalablement inscrit ;
- Valider son inscription après l'avoir vérifiée,
- Effectuer le paiement de l'acompte dans les conditions prévues ;
- Confirmer son inscription et ce premier règlement.
- Envoyer les éléments annexes

Dans un second temps, l'organisation enverra des mails de rappel pour le téléchargement des documents demandés et le paiement du solde pour le 31 mars précédent le trail.

La confirmation de la commande vaudra pour signature et acceptation des opérations effectuées.

Les pièces justificatives devront obligatoirement être remises avant le 31 mars 2025 :

- La photocopie du passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable, etc.)
- Un certificat médical datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve au plus tard (facultatif si Marcheur ou Accompagnateur) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition
- L'attestation de l'assurance rapatriement

En outre, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant.

#### Article 4 – Récapitulatif d'inscription et justificatif de paiement

---

Un récapitulatif d'inscription et un justificatif de paiement sera envoyé à chaque nouvelle inscription, faisant preuve d'inscription.

#### Article 5 – Annulations

---

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication  
4 rue du bel air  
14790 Verson

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 100€ seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 14/02/2025
- 10% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 15/02/2025 et le 15/03/2025
- 30% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 16/03/2025 et le 13/04/2025
- Passée la date du 13/04/2025 à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

**EXAEQUO COMMUNICATION recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation ou à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.**

#### Article 6 – Données personnelles

---

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Participant sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à usage interne d'Exaequo Communication pour l'organisation de The Irish Trail.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant et d'opposition en contactant l'organisation par mail à [contact@exaequovoyages.com](mailto:contact@exaequovoyages.com).

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du Participant. Toutes les informations personnelles que le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com) reçoit sont celles que le Participant lui a communiquées, lors de son interaction avec le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com)

Ce traitement automatisé permet à l'organisation de lutter contre la fraude à la carte bancaire. Le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com) est amené à demander des documents supplémentaires au Participant. Dans l'hypothèse où le Participant refuserait de communiquer ces documents ou renseignements, Exaequo Communication annulera son inscription sans remboursement de l'acompte d'inscription.

La survenance d'un impayé au motif d'une autorisation frauduleuse d'une carte bancaire et les déclarations irrégulières ou mensongères du Participant entraîneront l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement géré par le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com)

### Article 7 – Propriété intellectuelle

---

Tous les éléments du site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com) exploité par la boutique en ligne d'Exaequo Communication sont et restent la propriété intellectuelle exclusive d'Exaequo Communication.

En aucun cas, le Participant ou tout autre personne n'est autorisé à reproduire, rediffuser, exploiter ou utiliser à aucun que ce soit, même partiellement, des éléments du site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com)

Les dénominations sociales et signes distinctifs de produits sur le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com) sont protégés au titre du droit des marques. Toute reproduction ou représentation de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite.

### Article 9 – Contacts

---

Le présent contrat est régi par le droit français. La version française des conditions générales de vente prévaudra.

En cas de litige, le Participant s'adressera en premier lieu et en priorité à la société Exaequo Communication pour obtenir une solution amiable.

**EXAEQUO VOYAGES**

"4 rue du bel air"

14790 Verson

**Exaequo Voyages / Bastien Richomme**

[contact@exaequovoyages.com](mailto:contact@exaequovoyages.com)

**Numéro de Téléphone : 02 31 53 94 17 / 06 89 11 65 20**

N° agrément agence de voyage : IMO14180001

**[www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com)**